



PROJET

**PROJET DE DECLARATION DE LA COTE D'IVOIRE
A LA 66^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DES
STUPEFIANTS**

Vienne, du 13 au 17 mars 2023

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout d'abord vous adresser mes félicitations pour votre élection à la Présidence de cette 66^{ème} Session de la Commission des Stupéfiants, et vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 plus la Chine et du Groupe Africain et souhaite toutefois donner lecture de la présente déclaration à titre national.

Monsieur le Président,

Le trafic illicite des stupéfiants continue, malheureusement, de constituer une préoccupation majeure à l'échelle nationale et mondiale, en dépit des efforts nationaux et internationaux.

Cette situation à laquelle mon pays n'échappe pas, s'est aggravée ces dernières années avec l'instabilité politique et la multiplication des groupes terroristes, en particulier en Afrique de l'Ouest .

La complexité des réseaux, l'ampleur du fléau et surtout l'apparition de nouvelles substances psychoactives dangereuses et variées sont autant de défis à surmonter et qui nécessitent la prise de mesures urgentes et appropriées.

Aussi la Côte d'Ivoire a fait de la lutte anti-drogue une véritable priorité politique. A cet égard, le Gouvernement ivoirien a renforcé son dispositif

national de lutte contre le trafic illicite des drogues et la criminalité transnationale organisée avec l'appui technique et financier de l'ONUDDC.

Ainsi, au plan législatif et réglementaire, la Côte d'Ivoire, outre les mesures prises antérieurement, a :

- ratifié toutes les conventions relatives aux problèmes des drogues, y compris celle de Palerme sur la Criminalité Transnationale Organisée de 2000 et ses Protocoles additionnels ;
- adopté des lois sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la cybercriminalité, la corruption et la traite des personnes ;
- adopté la Loi N° 2022-407 du 13 juin 2022, portant lutte contre le trafic et l'usage illicites des stupéfiants, des substances psychotropes et leurs précurseurs.

Cette loi qui représente une approche innovante et plus équilibrée de la lutte est le fruit d'une consultation avec tous les acteurs publics, les organisations de la société civile ainsi que l'ONUDDC. Elle a permis à la Côte d'Ivoire de connaître des avancées énormes, conformes aux orientations des conventions de 1961, 1971 et 1988, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ONUDDC dite UNGASS 2016, en matière de lutte contre les drogues.

En effet, les principales innovations de cette nouvelle loi de 2022 concernent, entre autres, :

- l'intitulé qui privilégie l'aspect « lutte contre » au détriment de « répression », et qui conçoit le consommateur non pas comme un délinquant ,mais plutôt comme une victime dont l'état nécessite une prise en charge appropriée, tandis que le trafiquant demeure un criminel ;
- la réduction drastique de la peine privative de liberté pour le consommateur ;
- l'aggravation des peines lorsque l'infraction est commise par un acteur de la lutte, qu'il soit professionnel de la santé ou membre d'une ONG etc... ;
- la définition de nouvelles règles de procédure pénale mieux adaptées à la lutte contre le trafic de drogue ;
- l'instauration de mesures spéciales d'enquête ;
- la coopération internationale dans tous les domaines, ainsi que l'entraide interétatique dans le cadre des enquêtes sur le trafic de drogue ;
- le traitement et la réhabilitation avec réinsertion du consommateur ;
- le financement de la lutte contre la drogue à travers l'affectation et la répartition des amendes et la confiscation des produits et avoirs issus du trafic de drogue ,etc...

Sur le plan institutionnel, il faut relever :

- la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, du Ministère chargé de la lutte contre la Corruption, de la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT), de l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée, **du pôle pénale économique et financier, de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC) ;**

- l'adhésion au projet SEACOP, avec le soutien d'Expertise France, pour combattre les trafics illicites maritimes.

Par ailleurs, d'autres actions concrètes ont été prises par le Gouvernement, notamment la mise en place d'un fonds pour le financement des activités génératrices de revenus au profit des jeunes des zones potentiellement sensibles. L'objectif étant de prévenir et de contrer l'avancée djihadiste.

Enfin, mon pays a initié, avec l'appui technique et financier de l'ONUDC, l'élaboration d'un Document de Stratégie nationale de lutte contre la drogue dénommée Plan National Intégré (PNI) et d'un Plan de stratégie nationale de lutte contre la criminalité transnationale organisée **d'une part et, d'autre part, la mise en place d'un centre d'accompagnement et de soutien en addictologie dans lequel la méthadone est dispensée gratuitement par l'Etat afin de permettre aux usagers de se prendre en charge.**

Ces différentes actions ont permis d'obtenir des résultats encourageants, notamment la saisine des quantités records de drogue en 2022 et l'interpellation de plusieurs criminels, même si les besoins demeurent encore immenses dans divers domaines.

C'est le lieu de réitérer les remerciements du Gouvernement ivoirien à l'ONUDC pour son appui technique et financier ayant permis l'adoption de ces différentes mesures de lutte anti-drogue, mais également pour l'ouverture prochaine d'un Bureau à Abidjan.

Monsieur le Président,

Nul n'ignore les impacts négatifs de la drogue et d'autres crimes transnationaux organisés sur la paix, la sécurité, la prospérité et le développement économique et social de nos pays.

Les défis posés par les drogues commandent le renforcement de la coopération régionale et internationale, mais surtout une nouvelle stratégie d'approche de lutte contre les impacts de ce fléau prenant en compte les besoins réels et spécifiques des populations de chaque région .

C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire soutient entièrement la vision stratégique de l'ONUDC pour l'Afrique 2030. Elle appelle donc à la mise en œuvre effective de celle-ci pour une prévention et des réponses globales efficaces aux défis posés par ce fléau.

C'est sur cet appel d'espoir que je voudrais clore mon propos, tout en vous renouvelant mes vives félicitations et en vous réitérant l'engagement de ma délégation pour le succès de la présente Session.

Je vous remercie.